



VERIFICATION
RGPD



Le 10/05/2019

Pour nous contacter

Comité Européen de la Protection
des données CCFE
27 Place de la Madeleine
75008 Paris
Tel : 09 71 07 32 30
Courriel : rgpd@legislateur.eu
Accueil téléphonique :
Lundi à Jeudi 9h-12h30/14h-19h
Vendredi 9h-12h30

ONNIE

Référence à rappeler :

Identifiant : 11932

Objet : Mise en conformité RGPD

Madame, Monsieur,

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. Nous vous informons qu'à compter de cette date, ce nouveau règlement vous impose de récolter le consentement de vos clients et prestataires pour stocker et utiliser leurs données personnelles.

Le non respect des nouvelles mesures peut engager votre responsabilité au traitement des données et engendrer des sanctions financières pouvant s'élever jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel de votre société.

Pour information, le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement traitant des données personnelles (Il peut s'agir du nom, prénom, de l'adresse physique ou d'une adresse e-mail mais aussi du numéro de sécurité sociale...) qui ne répond pas aux exigences de la législation sur le RGPD définies par la directive (UE) 2016/679 en date du 25 mai 2018, doit élaborer obligatoirement un registre de traitement des données et une mise en place des protections des données avec documents justificatifs à l'appui en cas de contrôle.

Suite à une alerte d'un demandeur, nous constatons, sauf erreur de notre part, que votre entreprise n'est pas en règle avec la réglementation européenne en matière de protection des données.

Afin de protéger notre demandeur des responsabilités incombant à son établissement, et à défaut de votre retour, nous serons malheureusement contraints de notifier vos manquements auprès de l'organisme concerné, en application de l'article 21 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 aout 2004 qui prévoit que «*les détenteurs ou utilisateurs de traitements ou de fichiers de données ne peuvent s'apposer à l'action de la commission ou de ses membres et doivent au contraire prendre toutes mesures utiles afin de faciliter sa tache.*»

Nous vous serions gré de bien vouloir contacter notre service de traitement dédié à cette circonstance, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la présente lettre.

- Par téléphone : **09 71 07 32 30**
- Du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 sans interruption et le vendredi de 9h à 16h00.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Le consultant RGPD